

Commune de LAGNEY
Séance du CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS VERBAL DU 11 MARS 2024

Réunion publique

Convocation légale du 01 mars 2024

Lieu : Salle du Conseil

Heure de début : 19h00

Heure de fin : 19h33

Présidence : Monsieur le Maire, Bernard CHÉNOT

Secrétaire de séance : Mme Océane BERTRAND

Conseillers présents :

M. Bernard CHÉNOT, M Laurent PERRETTE, Mme Inès DESBOIS,

M. Alain BAZARD, Mme Océane BERTRAND, M. Hervé FOREST, M. Jacques MATHIEU,

M. Logan MATHIOT, M. Éric REGHEM, M. Henri SOYER et Mme Christine THEVENON

Conseillers absents :

M. Stéphane MOURÉ, Mme Ariane REMY, M Rémi BASTAILLE

Procurations :

M. Stéphane MOURÉ donne procuration à M. Laurent PERRETTE

Mme Ariane REMY donne procuration à M. Bernard CHÉNOT

Toutes les délibérations de cette séance sont votées à main levée.

Ouverture de séance :

Monsieur le Maire ouvre la séance de ce jour en annonçant les procurations et constate que le quorum est atteint.

Il désigne la secrétaire de séance, Mme Océane BERTRAND.

L'ordre du jour est énoncé :

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du PV du Conseil Municipal du 23 février 2024
2. Proposition d'achat des parcelles AN-116 et AN-117
3. Plan d'accompagnement de projet RTE PAP/CC2T suite à l'annulation de la DCM-2024.007
4. Approbation des zones réservées sur le secteur de l'aménagement foncier
5. Devis travaux CC2T

DIVERS ET INFORMATIONS

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 23 février 2024

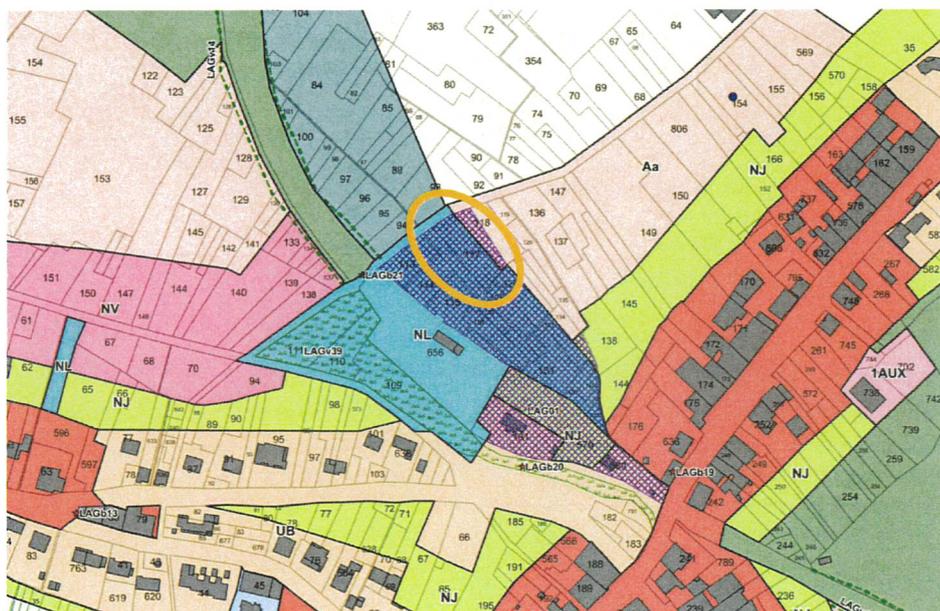
Monsieur le Maire demande si des remarques sont à formuler : **Aucune**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE d'approuver et d'adopter le Procès-Verbal de la séance du 23 février 2024.

2. Proposition d'achat des parcelles AN-116 et AN-117

Monsieur le Maire signale qu'une vente de parcelles est en cours entre les Consorts MARCHAL et M. Julien MARIN. Le notaire Maître Pierre BRUNO nous a contactés pour savoir si la commune émettait un droit de préemption sur ces terrains. Les 2 parcelles AN-116 et AN-117 sont dans une zone d'emplacement réservé sur le PLUi



Préfixe	Section et N°	Adresse ou lieudit	Contenance	Nature
	AN 0116	SUR DEMANGE PRE	04 a 20 ca	pré
	AN 0117	SUR DEMANGE PRE	08 a 05 ca	pré
Contenance totale			12 a 25 ca	

Le prix de vente des parcelles est proposé à 4.000,00 euros l'hectare, soit 490,00 euros.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité** :

- **VALIDE** le prix de vente de 490,00 € pour les 2 terrains
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

Les frais d'actes seront à la charge de la commune.

La recette sera imputée à l'article 211 du budget communal.

3. Plan d'accompagnement de projet RTE PAP / CC2T suite à l'annulation de la DCM-2024-007

Monsieur le Maire rappelle que l'affaire avait été abordée lors de la réunion du Conseil Municipal du 26 janvier 2024 mais le sujet ayant été rajouté en début de séance à l'ordre du jour ; rend la délibération prise illégale.

Le Conseil Municipal avait validé, par délibération DCM 2023-05, le montant de l'aide accordée de 23.468,00 €.

La Communauté de Communes Terres Toulaises participe au projet pour un montant de 61.336,00 € sur ses fonds PAP RTE Lagney pour financer le projet « maison assistante maternelle »

Une nouvelle convention de financement d'aide accordée à la commune de Langey au titre du PAP devra être signée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** le montant de l'aide accordée *tranche 1* de 23.468,00 €
- **VALIDE** le montant de l'aide accordée *tranche 2* de 61.336,00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

4. Approbation des zones réservées sur le secteur de l'Aménagement Foncier

Monsieur le Maire présente sur plan les 13 zones réservées dans l'aménagement foncier

- Monsieur MATHIEU formule une remarque concernant la capacité de la station d'épuration figurant sur le plan de présentation du PLU.
- Monsieur le Maire répond que la station d'épuration est dimensionnée pour 460 équivalents habitant ce qui correspond à 552 habitants.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré avec 10 VOTES Pour et 3 VOTES Abstention** :

- **DONNE** son accord pour les zones réservées
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

5. Devis travaux CC2T

Monsieur le Maire présente les devis émis par la CC2T concernant les travaux à effectuer dans la commune par le Chantier d'insertion :

- ✓ *Devis n°048.24 du 12/02/2024 par ST2i de la CC2T* : tonte prévue à l'année (soit 6 interventions journalières de 2 personnes) pour un montant de 1248,00 €
- ✓ *Devis n°049.24 du 12/02/2024 par ST2i de la CC2T* : taille des tilleuls et de la haie de thuyas, soit un montant de 416,00 €

- ✓ *Devis n°050.24 du 12/02/2024 par ST2i de la CC2T* : forfait débroussaillage captage d'eau pour un montant de 208,00 €
- ✓ *Devis n°051.24 du 12/02/2024 par ST2i de la CC2T* : forfait désherbage thermique et manuel du cimetière, soit un montant de 520,00 €
- ✓ *Devis n°052.24 du 12/02/2024 par ST2i de la CC2T* : forfait arrosage pour 14 passages, pour un montant de 91,00 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité** :

- **ACCEPTÉ** les interventions du chantier d'insertion
- **VALIDÉ** les devis ci-dessus pour un montant total de 2483,00 €

Les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6216 du budget de la Commune.

Après avoir vérifié que l'ensemble de l'ordre du jour a été traité, M. Bernard Chénot, en sa qualité de Maire de Lagny, clôture le Conseil Municipal à 19h33.

Pour affichage, le 12/03/2024

La secrétaire de séance
Mme Océane BERTRAND



Le Maire
Bernard CHENOT

